

**2025 -135 NOMBRE DE MEMBRES**

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBÉRATION
27	27	27

**Séance du 24 novembre 2025**

Date de la convocation :

18/11/2025

Date d'affichage :

18/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.

**Présents** : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à partir de 20h05, M. CANTRAINE Hervé jusqu'à 19h55, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

**Excusés** : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle, Mme CARVALHO Michèle, M. CARON Joël jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège.

**Pouvoirs** : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. LANCIEN Yves, Mme BLONDEAU Isabelle à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle à M. BELLOT Patrice, M. CARON Joël à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à M. CALMELS Daniel à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina à M. BONNETON André, Mme COULON Nadège à M. COPPIN Franck.

**Secrétaire de séance** : M. GILLOT Jean-Pierre.

**PERSONNEL**

\*\*\*\*\*

**Créations et suppressions de postes**

**RAPPORTEUR** : Hélène BALITOUT

Vu l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes pour la promotion interne :

- 2 postes d'agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste de technicien à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste de rédacteur à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant conservation du patrimoine à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'animateur à 35 heures hebdomadaires,
- 2 postes d'attaché à 35 heures hebdomadaires.

Considérant qu'il est, en contrepartie, nécessaire de supprimer des postes pour les motifs suivants :

- Mutation : 1 poste d'attaché à 35 heures hebdomadaires,
- Mutation : 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 35 heures hebdomadaires,
- Démission : 1 poste de technicien principal de 2ème classe à 35 heures hebdomadaires,
- Démission : 1 poste d'agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires,
- Démission : 1 poste d'adjoint technique à 16,03 heures hebdomadaires,

- Retraite : 1 poste d'agent de maîtrise à 30 heures hebdomadaires,
- Retraite : 1 poste d'adjoint technique à 19,45 heures hebdomadaires,
- Intégration Région : 1 poste adjoint technique à 35 heures hebdomadaires,

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial en date du 24 novembre 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission Personnel/Finances et du Bureau municipal en date du 13/11/2025 ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DÉCIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les postes suivants :

- 2 postes d'agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste de technicien à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste de rédacteur à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'assistant conservation du patrimoine à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'animateur à 35 heures hebdomadaires,
- 2 postes d'attaché à 35 heures hebdomadaires.

**DÉCIDE** de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les postes suivants :

- 1 poste d'attaché à 35 heures hebdomadaires,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'agent de maîtrise à 30 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique à 16,03 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique à 19,45 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

**CHARGE ET DELEGUE**, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GILLOT



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ